

**Opération de réhabilitation de l'aire d'accueil communautaire de la Malcombe :
validation du programme de travaux et du plan de financement.**

Rapporteur : M. Patrick BONTEMPS, Vice-Président

AVIS		
Commission n°8		Validation du Vice-Président
Séances du 3/05/05 et 28/09/05	Favorable	Le 4/10/05
Bureau		
Séance du 20/10/05	Favorable	

Inscription budgétaire	
BP 2005 <u>Dépense :</u> Imputation 23.810 <u>Recettes :</u> Imputation 13.810 Imputation 13.810 Imputation 13.810	Solde avant opération : 2 572 631 € Montant de l'opération : 702 859 € Solde après opération : 1 869 772 € Subvention Etat : 389 620 € Subvention Conseil général CITE : 107 400 € Subvention CAF de Besançon : 10 000 € Total des subventions : 507 020 €

I. Rappel

Le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage du Doubs, signé le 30 juin par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Général prescrit la mise aux normes et donc la réhabilitation de l'aire déclarée d'intérêt communautaire de la Malcombe.

La maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'aire en matière technique a été confiée au service constructions et infrastructures de la CAGB. L'étude d'opportunité réalisée par le bureau d'étude SOGREAH a été sensiblement remaniée afin :

- de responsabiliser les usagers en leur attribuant des sanitaires individualisés situés sur chaque emplacement,
- de mieux répondre aux contraintes spécifiques en matière de solidité imposées par le public accueilli,
- de prendre en compte l'état de dégradation avancé du bâtiment prévu à l'origine pour accueillir les sanitaires et le lieu d'accueil aujourd'hui voué à la démolition,
- de faciliter la circulation et les manœuvres par le biais de la création d'une voie périphérique ceinturant l'aire,

Ce travail a été mené en lien avec les personnels ayant en charge la gestion de l'aire et les techniciens du service politique de la ville.

II. Objet de l'opération

La réhabilitation de l'aire des gens du voyage de la Malcombe consiste à redessiner l'aire existante en réduisant le nombre d'emplacements de 40 à 20. Cette aire est composée de 5 modules. Chaque module propose 4 emplacements de plus de 150 m². Un bloc sanitaire est créé au centre de chaque module. Chaque emplacement est composé de 2 places et dispose d'une douche et d'un WC. Les fluides consommés (eau, électricité) par les voyageurs seront calculés pour chaque emplacement au moyen d'un système de télégestion.

Le local du gardien situé à l'entrée de l'aire est conservé et réhabilité. Les deux blocs sanitaires existants sont démolis.

Délai de réalisation de l'opération : 5 mois à compter de la notification du marché.

Coût prévisionnel de l'opération : 702 859 €

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN €	
Charge foncière	0
Travaux	574 125
Contrôle Technique, SPS, démarches administratives	13 550
Coût HT opération	587 675
TVA	115 184
Coût TTC opération	702 859
Coût HT par place	14 692
Prix plafond par place subventionnable par l'Etat	15 245

RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €	
Recettes d'investissement	507 020,00
Fonds de compensation de TVA	111 192,29
Total recettes	618 212,29
Fonds propres CAGB	84 646,71

Précisions complémentaires :

- compte-tenu de la restructuration lourde qui sera opérée par la CAGB, **les services de l'Etat ont indiqué qu'ils accédaient à notre demande de financer la réhabilitation de l'aire d'accueil sur la base des plafonds de subvention retenus pour l'aménagement des aires nouvelles, soit 15 245 € HT par place au lieu de 9 147 € HT.**

Le plan de financement présenté tient compte de cette décision positive qui génère une augmentation la subvention de l'Etat de 133 504 €.

- **en application de l'article 14 du Code des Marchés publics, la CAGB a inséré une clause d'insertion dans le dossier d'appel d'offres.** Les entreprises candidates devront proposer, dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Malcombe, une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
- **après la mise aux normes de l'aire, la CAGB bénéficiera d'une aide à la gestion prévue par le décret du 29 juin 2001.** Pour chaque place de caravane de l'aire d'accueil, l'aide mensuelle est égale à un montant forfaitaire fixé chaque année par arrêté ministériel (130,11 € en 2005). Concernant l'aire de la Malcombe, **le montant annuel de cette aide est évaluée à 62 450 €.**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve et engage l'opération de réhabilitation de l'aire communautaire de la Malcombe, située 1, Bd François Mitterrand à Besançon,**
- **autorise Monsieur le Président à signer les marchés de travaux, les avenants éventuels, les décisions de poursuivre éventuelles et toutes les conventions s'y référant dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération,**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de l'Etat, du Conseil Général du Doubs dans le cadre des crédits CITé et de la CAF de Besançon.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0